

Conseiller son client sur la rénovation d'une passoire thermique : les aides fiscales et financières

Niveau : Pratique courante

Durée : 0,5 jour(s) soit 3,5 heure(s)

Public concerné :

Notaires et collaborateurs.

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la formation, le bénéficiaire sera capable de :

- Orienter son client vers les différents dispositifs d'aide à la rénovation énergétique de son logement
- Être force de proposition dans le cadre d'une vente immobilière
- Maîtriser les impacts fiscaux des différents régimes d'incitation

Contenu :

INTRODUCTION : Les enjeux de la rénovation énergétique des logements

Les aides fiscales à la rénovation

- Fin du doublement du déficit foncier
- Dispositif Loc'avantages
- Le dispositif Denormandie
- Le taux réduit de TVA sur les travaux
- Les exonérations de taxe foncière

Les aides financières

- Aides et subventions
- Ma PrimeRénov'
- Ma PrimeRénov'Parcours accompagné
- Ma PrimeRénov'Copropriété
- Dispositif des certificats d'économie d'énergie
- Les aides des collectivités locales et subventions ANAH
- Le chèque énergie

L'éco-PTZ

Le prêt avance rénovation

Prérequis :

Aucun. Cependant, des connaissances de base en droit immobilier et en droit fiscal permettront de suivre la formation plus confortablement. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

Modalités d'exécution :

Formation en présentiel ou Visioformation

Modalités pédagogiques :

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en oeuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée.

Modalités techniques :

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

Modalités d'encadrement :

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

Modalités de suivi et d'appréciation des résultats :

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'emargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour Page 2 sur 3

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 **DELEGATION OUEST** : 3 place du Général Giraud 35000 RENNES

Tél. +33 2 99 65 44 66 – Fax : +33 2 99 65 43 60 – Courriel : ouest@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

chaque stagiaire

un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation)

Remise d'une attestation

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation